

UNE FISCALITE SOCIALE AU SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE L'EMPLOI

LE SYNDROME DU TITANIC

Le fameux « modèle social » français prend eau de toutes parts. Comme le Titanic, nous le croyions insubmersible, mais il est en train de couler. Nous continuons à en vanter les mérites, en chantant gaillardement sur le pont, juste avant qu'il ne bascule dans les abysses. Comme sur le plus beau paquebot du monde, chacun, inconscient de l'urgence, veut continuer à garder ses acquis, ses avantages, ses prébendes. On commence seulement à mettre à l'eau les chaloupes des premières classes (les assurances privées), pour les autres, on verra plus tard.

Poursuivons la métaphore. Ce qui est remis en cause, ce n'est pas la qualité des prestations délivrées par le Titanic pour ses passagers, pas plus que la qualité intrinsèque de notre système de protection sociale pour ses usagers, c'est la manière dont l'un et l'autre ont été conduits, gérés, organisés pour faire face à la réalité. D'un côté un iceberg, de l'autre la mondialisation et ses conséquences.

C'est précisément parce que nous voulons garder un haut niveau de protection sociale que nous devons admettre que ses modes de gestion et de financement ne sont plus tenables. Les trois grands icebergs sur lesquels elle risque d'achopper, nous savons où ils se trouvent, nous n'avons même pas l'excuse d'être surpris de leur présence dans les eaux internationales que nous traversons. Le chômage est un gouffre financier puisqu'il augmente les dépenses et diminue les recettes mais c'est surtout un fardeau qui pèse sur le moral des Français et les entraîne dans une spirale négative. Le déficit structurel de la « sécu » ne trouve pas de solution. Enfin, le financement des retraites, malgré la récente réforme, va très prochainement redevenir un problème. Et l'océan sur lequel dérivent ces icebergs, c'est la dette publique...

Nous ne pouvons plus continuer comme ça. Le naufrage du Titanic a symbolisé la fin d'un monde de castes, c'était en 1912, à la veille de la Grande Guerre. N'attendons pas que la disparition de notre sécu marque la fin d'une société protectrice et le retour de la loi de la jungle. C'est pourtant ce qui risque de se passer si nous ne parvenons pas à engager les réformes nécessaires.

Si nous maintenons le système en l'état en procédant par replâtrages, nous savons très bien que nous allons droit dans le mur (de glace !). Comme nous le détaillons dans les pages qui suivent, face aux besoins sociaux qui ne cessent de croître, la seule issue sera de taxer encore plus le travail, donc de faire baisser notre compétitivité, d'encourager les délocalisations, d'augmenter le chômage, ce qui diminuera les cotisations sociales. Cercle vicieux qui nous mène à la catastrophe.

Comme nos entreprises aujourd'hui, nos sociétés développées ne peuvent s'en sortir que par l'innovation. Nous devons faire preuve d'une imagination sans tabous et nous débarrasser de nos modes de pensée anciens. Nous croyons, au CJD, que les réformes sont possibles dès lors qu'elles sont menées avec une méthode juste, fondée sur l'écoute, le respect des partenaires, la concertation, l'ouverture intellectuelle, du temps, un peu de courage et beaucoup de pédagogie. Nous en faisons quotidiennement l'expérience dans nos entreprises : les seuls changements efficaces sont ceux que nos salariés ont eu la possibilité de s'approprier et dont ils perçoivent clairement l'intérêt pour eux-mêmes et pour la collectivité.

C'est dans cet esprit que nous avons travaillé pour proposer le présent rapport sur la réforme de notre fiscalité sociale. Nous ne sommes pas partis de l'idée qu'il fallait, coûte que coûte, sauver notre modèle social dans son intégralité. Nous nous sommes demandés comment redonner une nouvelle vigueur au système, le re-former, pour conserver ce qu'il a de meilleur et éliminer ce qui le grippe. Il suffit tout simplement, nous semble-t-il, de faire tourner à l'envers le cercle vicieux décrit plus haut pour qu'il devienne vertueux.

En taxant moins le travail, au contraire de ce qui se passe aujourd'hui, on rend son coût plus compétitif par rapport à celui des pays concurrents. Une meilleure compétitivité dynamise nos

entreprises qui peuvent produire plus, innover, vendre plus et créer des emplois nouveaux. La résorption du chômage dope parallèlement la consommation ce qui renforce le marché intérieur.

Mais on ne doit évidemment pas se contenter de revendiquer classiquement une baisse des charges sociales sans proposer de remplacer les ressources qu'elles procuraient. La seule solution efficace et juste, c'est d'élargir la base de financement de la protection sociale. Cela nous paraît d'autant plus nécessaire et logique que le champ de cette protection dépasse désormais largement celui du travail. Est-ce à l'entreprise, par exemple, de prendre presque totalement en charge le coût du vieillissement de la population (santé et retraites) quand elle devrait se consacrer au développement de l'activité et de l'emploi ? N'est-ce pas plutôt à la collectivité dans son ensemble ?

Nous proposons ici d'instaurer une « contribution sociale sur la consommation ». Nous ne sommes pas les seuls. Et nous n'avons pas la prétention de croire qu'il s'agit d'une solution miracle. Son plus grand mérite est de nous conduire à réfléchir autrement aux problèmes auxquels nous sommes confrontés. C'est le début d'une bonne réforme.

Le Titanic était perdu d'avance. N'aurait-il pas fait naufrage qu'il aurait été coulé par la concurrence des avions. Il était une réponse ancienne à des besoins de transports en plein développement. Notre sécu est perdue si elle n'est pas capable d'anticiper les immenses besoins sanitaires et sociaux de demain et d'y apporter des réponses innovantes. Il s'agit, en définitive, d'un choix de société.

Françoise Cocuelle, présidente nationale du CJD

Le présent rapport est le fruit du travail de la Commission nationale de prospective sur la fiscalité, animée par Emmanuel Vasseneix et composée de Alain Aubouin, Bernard Caroff, Arnaud Chevrier, Nathalie Crouzet, Bertrand de Kermel, Bernard Poligny, Corinne Pansier, Jean-Luc Tuffier, Arnaud Villedieu.

SOMMAIRE

UN SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE EN DANGER ET DANGEREUX	5
Une meilleure protection	5
Des progrès coûteux	5
Un déficit abyssal	6
Des prélèvements largement financés par les entreprises...	6
...et qui pèsent sur le coût du travail	7
Un droit de douane à l'envers	7
Un système au bord de l'implosion	8
Une nécessité de repenser la fiscalité	8
REFORMER LE SYSTEME POUR LE SAUVER	9
Redonner du sens au travail	9
Favoriser la création de richesses par la R&D, des savoir-faire élevés, de l'innovation	9
Créer des emplois pérennes et arrêter les aides	9
Agir sur le développement durable	10
PENSER LA FISCALITE AUTREMENT	11
La contribution sur la valeur ajoutée (CVA)	11
La taxation des revenus des capitaux	11
La taxe sur les transports de marchandise	11
La contribution sociale sur la consommation (CSCO)	12
• Le fonctionnement de la CSCO	
• L'intérêt de la CSCO	
• Les obstacles à la mise en place de la CSCO	
• La CSCO, un premier pas vers le changement	

UN SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE EN DANGER ET DANGEREUX

La France n'est pas une île. Certes, on pouvait encore faire semblant de le croire lorsqu'il y a tout juste 20 ans, le nuage de Tchernobyl avait eu la bonne idée de s'arrêter poliment à nos frontières... Mais aujourd'hui, nous sommes bien obligés de constater que les oiseaux n'ont pas le même respect. En nous apportant une grippe venue de très loin, ils nous rappellent que notre planète est devenue plus petite et que nous ne pouvons plus nous protéger totalement de ce qui se passe dans le reste du monde.

Pourtant, dans bien des domaines, nous faisons comme si cela était encore possible. Pire, nous sommes tentés par le repli nationaliste. Nous prétendons, par exemple, défendre l'entreprise française Gaz de France en la mariant avec Suez, plutôt que de la laisser racheter par l'italien Enel. Mais Suez, qui fait les trois quarts de ses affaires hors de France, est-elle encore une entreprise nationale ? Qu'est-ce que cela signifie dans le contexte d'une économie mondialisée ? Nos gouvernements sont coupables d'en appeler encore à cette fibre patriotique qui n'a plus aucun sens. Bien sûr, nous avons besoin de redynamiser notre économie et nos entreprises, mais nous n'y parviendrons pas par des raisonnements autarciques et malthusiens. Notre développement passe au contraire par une plus grande ouverture et par un changement de nos mentalités. Arrêtons de nous enliser dans nos guerres de tranchées, pour passer à l'offensive. Une offensive douce, sans agressivité envers les autres, mais qui prenne en compte la réalité de notre situation actuelle et y apporte des réponses adaptées.

Une meilleure protection

Le monde a changé. On a presque honte de l'écrire, tant cela paraît une évidence. Mais apparemment pas pour tout le monde, puisque certains s'acharnent à vouloir regarder nostalgiquement vers un passé aussi révolu qu'idéalisé et à croire que tout peut redevenir comme avant, que la France, oui, peut redevenir l'île bienheureuse et protectrice qu'elle n'a jamais été.

La sécurité sociale a été créée il y a 60 ans. Au sortir de la guerre, la reconstruction appelait le plein emploi. La retraite était fixée à 65 ans alors que les hommes (les plus nombreux à travailler) avaient une espérance de vie de 62 ans... Les technologies médicales étaient peu nombreuses et peu coûteuses. L'aspirine guérissait bien des maux.

Depuis, notre espérance de vie a augmenté de près de 20 ans quand l'âge officiel de la retraite a été baissé de 5 ans. La médecine s'est largement sophistiquée, pour notre plus grand bien, et les médicaments se sont multipliés, pour nous soigner avec plus d'efficacité. Le temps réellement passé au travail a été quasiment divisé par deux (en raison de la réduction du temps de travail, mais aussi de l'accroissement du chômage, de l'allongement des études et du système des préretraites). Les allocations familiales prennent en charge des aides sociales de plus en plus nombreuses (du RMI aux allocations logement) ce qui permet à de plus en plus de gens d'échapper à la misère. Ajoutons, on l'oublie souvent, que la généralisation du travail féminin a eu pour effet de déléguer à des travailleurs sociaux rémunérés nombre des activités qu'elles assuraient « bénévolement ».

Des progrès coûteux

On ne peut que se réjouir de ces progrès qui vont dans le sens de notre bien-être. Mais il faut aussi en tirer les conséquences. Le coût de notre protection sociale a littéralement explosé. Même s'il faut essayer de rationaliser les dépenses, il est illusoire de croire qu'elles pourront être sensiblement réduites. Au contraire, le vieillissement de la population, des exigences toujours plus

grandes envers l'efficacité de la médecine et l'élargissement des services à la personne conduiront inéluctablement à leur accroissement. Mais ce développement des secteurs de la santé et du travail social sera en même temps source d'emplois et de richesses. L'enjeu est donc de savoir comment financer durablement ces secteurs plutôt que d'imaginer en limiter artificiellement le développement. C'était, par exemple, le but du numerus clausus pour les étudiants en médecine. On a cru naïvement que s'il y avait moins de médecins, il y aurait moins de dépenses liées à la maladie. Résultat : nous devons faire face aujourd'hui à une grave pénurie de médecins et le déficit de la sécurité sociale continue de se creuser.

Un déficit abyssal

Le financement de notre protection sociale et de nos retraites n'est donc plus assuré à brève échéance, malgré des ponctions toujours plus lourdes et des réformes dépassées avant d'être

« Aujourd'hui, les dettes sociale et publique représentent 20 000 euros par habitant et 48 000 euros par actif »

mises en route. Aujourd'hui les dettes sociale et publique dépassent les 1 200 milliards d'euros, sans compter les 800 milliards d'euros à provisionner pour financer les retraites du secteur public. Cette dette représente 20 000 euros par habitant et 48 000 euros par actif ! Le remboursement des intérêts constitue le deuxième poste du budget national. Encore les taux d'intérêts sont-ils aujourd'hui au

plus bas. On n'ose imaginer ce qui va se passer quand ils remonteront ! Et chaque année, les gouvernements successifs font voter des budgets en déficit (en moyenne 30 milliards d'euros) qui l'augmentent d'autant. Pour étancher cette dette abyssale, les sommes rapportées par la privatisation des actifs de l'État sont un filet d'eau déjà presque asséché.

Si l'État était une entreprise, il y a longtemps qu'il aurait été contraint au dépôt de bilan. Faut-il encore alourdir les charges et inventer de nouvelles taxes pour renflouer le navire en perdition ? Et faut-il continuer à faire peser l'essentiel de ce financement sur le seul travail ? Peut-on s'en sortir autrement ?

Des prélèvements largement financés par les entreprises...

Pour répondre aux questions qui précèdent, il est utile de comprendre comment sont structurés les prélèvements obligatoires.

Ceux-ci dépassent les 44% du PIB et se montent, en 2004, à 716 milliards d'euros, dont 290 vont à l'État, 88 aux collectivités locales et 338 (près de la moitié) aux organismes sociaux (source Insee « les comptes des administrations publiques en 2004 »).

Les entreprises françaises, produisant en France, supportent aujourd'hui directement plus de la moitié de cette somme au travers des cotisations sociales patronales, de l'impôt sur les sociétés, de la taxe professionnelle, des taxes foncières et autres taxes parafiscales. Les salariés y ajoutent une part significative au travers de leurs propres cotisations sociales calculées sur les salaires.

Les entreprises étrangères vendant en France contribuent beaucoup plus modestement aux recettes (autour de 10 – 12 %) en payant des droits de douanes qui vont d'ailleurs disparaître en 2013 avec la réforme de l'Omc.

Le reste est abondé par le contribuable (CSG, CRDS, IRPP, taxes d'habitation, droits de succession, ISF...) qui est aussi, souvent, un salarié, et par le consommateur (la TVA rapporte 120 milliards, soit 17% de l'ensemble) qui est aussi, souvent, un salarié !

Les entreprises se réservent donc (bien malgré elles) la part du lion dans le financement de ces prélèvements obligatoires.

Il est important de constater, en même temps, qu'elles ont surtout, dans cette affaire, le rôle de boîtes aux lettres ou plutôt de collecteur d'impôts. Contrairement à l'idée reçue qu'augmenter les charges sociales, c'est faire payer les patrons, lesdits patrons ne déboursent rien du tout. Ils répercutent évidemment ces charges salariales, qui obèrent leur compétitivité, dans le prix de

« Les entreprises françaises supportent directement plus de la moitié des 716 milliards d'euros de prélèvements obligatoires »

vente de leurs produits ou de leurs services. Et c'est, in fine, toujours le consommateur qui paye en les achetant. Cette idée est importante à retenir, on verra plus loin pourquoi.

...et qui pèsent sur le coût du travail

Il n'empêche que notre sécurité sociale et notre politique familiale sont encore directement financées par des taxes sur le travail (il y a 26 lignes de prélèvements sociaux sur une fiche de paye). Cette solution était valable pendant la période des trente glorieuses marquée par le plein emploi et une forte croissance au sein d'une économie encore très fermée et protégée.

« Aujourd'hui, 14 millions de personnes en âge de travailler ne travaillent pas tout en étant couvertes par les charges sociales payées par les actifs, qui sont un peu moins de 25 millions. »

Elle est devenue insoutenable dans une France soumise à un déficit colossal, à une croissance molle et à un chômage élevé. Aujourd'hui, 14 millions de personnes en âge de travailler (entre 16 et 65 ans) ne travaillent pas (chômage, études longues, préretraites) tout en étant couvertes par les charges sociales payées par les actifs, qui sont un peu moins de 25 millions. Dans ce système, ceux qui travaillent sont de moins en moins à contribuer à l'effort de solidarité et donc à payer de plus en plus. Le vieillissement de la population va encore renforcer ce déséquilibre.

S'il est parfaitement logique que l'entreprise supporte le coût de la sécurité du travail, par exemple, ou de la protection de l'environnement, dans une certaine mesure, il est de moins en moins compréhensible qu'elle paye pour les aides aux familles, pour toutes les maladies dont elle n'est nullement responsable ou pour les personnes âgées qui ont besoin d'une prise en charge. Cela relève plus, semble-t-il, de la solidarité nationale, donc de la contribution de chacun.

Un droit de douane à l'envers

La situation est également devenue incohérente, dans une économie ouverte, où le coût du travail est mis en compétition partout sur la planète. Un produit n'est, en définitive, qu'un empilage de coûts du travail, la matière première représentant souvent une quantité négligeable, surtout, dans une économie de plus en plus tournée vers les services. La chaîne de distribution WallMart effectue à elle seule 10% des importations américaines en provenance de la Chine qui lui fournit ainsi plus de 70% de ses produits vendus dans ses magasins. La même chose risque d'arriver en France dans moins de 10 ans, si nous ne réformons pas.

Soulignons, à cet égard, un paradoxe. En taxant, par les charges sociales, les biens et services produits sur le territoire français et en exonérant les produits importés (les charges sociales en Chine et dans de nombreux pays sont quasi inexistantes), notre système joue comme un véritable droit de douane à l'envers. Cela renchérit nos exportations. Le consommateur étranger paye ainsi une partie de nos cotisations sociales qui ne lui procurent aucun droit. Quant aux importations, qui représentent 25% de notre consommation, elles ne participent aucunement au financement de notre « sécu » et très peu à celle de la plupart des pays qui les produisent. Cela n'avait pas beaucoup d'importance dans l'économie fermée des années 1950, aujourd'hui, cela pénalise les produits français et avantage les produits importés.

« Quant aux importations, qui représentent 25% de notre consommation, elles ne participent aucunement au financement de notre sécu. »

Pour corriger ces dysfonctionnements, les gouvernements ont mis en place des baisses de cotisations sur les bas salaires (avec tous les effets pervers résultant des effets de seuils) et ont développé les emplois aidés. On recense actuellement 2 550 types d'aides aux entreprises (comment s'y retrouver ?) financées... par les prélèvements obligatoires qui élèvent le coût du travail ! S'agit-il là de la bonne réponse à un problème de fond ? Il est d'autant plus difficile de le savoir que jamais l'efficacité de ces aides ne fait l'objet d'une évaluation sérieuse.

Un système au bord de l'implosion

Si on ne change pas le système de financement, les acteurs économiques français (artisans, commerçants, sociétés commerciales, salariés, agriculteurs...) seront de moins en moins compétitifs. Il en résultera des délocalisations, qui elles-mêmes aggraveront le chômage, ce qui diminuera le nombre de citoyens actifs et par conséquent augmentera leurs charges, etc. Nous nous enfermerons dans un cercle vicieux. Avant peu, le système devrait logiquement imploser, car les jeunes s'apercevront qu'ils sont les grands perdants. Les vieux seront protégés, et les jeunes au chômage ou dans l'obligation de s'expatrier pour trouver du travail.

Les chefs d'entreprise, quant à eux, et plus encore les dirigeants de PME, n'ont aucune envie, a priori de délocaliser. La plupart aiment la région où ils sont implantés et apprécient les gens avec qui ils travaillent. Ce n'est que contraints et forcés qu'ils se résolvent, pour la survie de leur entreprise, à se transporter dans des pays où le coût de la main-d'œuvre est plus compétitif et la fiscalité moins lourde.

Un sondage réalisé récemment¹ auprès des membres du CJD montre bien le poids de ce poste pour les entreprises. 86% des jeunes dirigeants interrogés pensent que la fiscalité représente un enjeu financier important par rapport aux autres postes de charges. Ils sont 68% à dire qu'elle est frein direct au développement de leur entreprise, même si 56% admettent volontiers qu'elle est un instrument légitime de contribution à des services publics dont bénéficient l'entreprise et son territoire. Dans ce contexte, 49% avouent qu'ils sont préoccupés par l'évolution du poids des cotisations sociales depuis quelques années, et seulement 17% par celle de la CSG/RDS, 13% par les taxes locales, 12% par l'impôt sur les sociétés. Pour 80% d'entre eux, le coût du travail est bien directement une entrave à la croissance de leur entreprise et si seulement 6% songent à améliorer leur compétitivité en délocalisant, 63% pensent que cette amélioration passe par une réforme de la fiscalité.

Une nécessité de repenser la fiscalité

Dans ces conditions, la meilleure solution ne serait-elle pas de baisser radicalement le coût du travail et d'élargir l'assiette des prélèvements ? Une première voie a été empruntée dans ce sens par l'instauration de la CSG qui s'applique à tous les revenus : épargne, chômage, retraite.

Et finalement, la sécurité sociale, elle-même, est devenue de fait un impôt² :

- Nous n'en fixons pas individuellement le montant.
- Le service n'est pas en relation directe avec le montant payé.
- Nous n'avons pas le choix des modalités service reçu/impôt payé.

Le fait, comme le souligne Hervé Le Lous (voir note), que nos règles administratives nomment une commission dite paritaire pour en effectuer la gestion ne change pas la nature profonde de la sécu. C'est bien un impôt qui rentre dans une caisse collective et sert à financer le chômage, la maladie, les hôpitaux, certaines dépenses de police, ou de justice, voire à combler des déficits d'autres lignes budgétaires. On pourrait tout aussi bien affecter l'impôt sur le revenu au chômage ou à l'éducation nationale, cela ne changerait rien à la gestion globale des prélèvements. La sécu fonctionnant donc comme un impôt, les charges patronales sont finalement un impôt proportionnel au salaire, prélevé directement à la source.

¹ Sondage réalisé en octobre 2005 auprès de 400 jeunes dirigeants.

² Hervé Le Lous, président des laboratoires Fournier, Juva Santé et Urgo, à qui nous empruntons la démonstration qui suit fait justement remarquer que « la langue française compte un très grand nombre de synonymes pour dire impôt : droits, taxes, cotisation, prélèvement, vignette, contribution, remboursement (de la dette sociale), sans compter les mots composés ». (in note sur un Projet de TVA de compétitivité, 2004)

REFORMER LE SYSTEME POUR LE SAUVER

Les constats qui précèdent montrent combien il est urgent de repenser une fiscalité qui ne correspond plus aux réalités d'une économie mondialisée et pénalise notre compétitivité, sans pour autant réussir à couvrir les dépenses publiques et sociales.

Pour le CJD, cette réforme doit reposer sur trois principes essentiels :

- **La pérennisation d'un système de protection sociale de qualité qui, si on ne fait rien, va implorer.**
- **L'amélioration de la compétitivité de nos entreprises, seul moyen de créer de la richesse et des emplois.**
- **Le souci de se situer dans une perspective de performance globale et de développement durable afin de préserver les chances de l'avenir.**

Et elle doit poursuivre 4 grands objectifs :

REDONNER DU SENS AU TRAVAIL

Le travail procure des revenus, mais il est aussi source de création, de lien social, de coopération et de mille autres richesses « immatérielles ». Le réduire à sa seule fonction lucrative, lui faire porter presque seul le poids des charges sociales, c'est, d'une certaine manière, le dévaloriser. Travailler ne servirait donc plus qu'à gagner sa vie et à assurer sa protection sociale.

Abaisser le coût du travail, sans diminuer les revenus, c'est montrer aussi que le travail peut produire autre chose que de l'argent. Ceux qui travaillent ne sont pas la vache à lait de la société, que l'on trait jusqu'à l'épuisement, mais les vecteurs de son dynamisme. Ils contribuent à sa bonne marche par leur créativité, leur engagement, leurs projets, leurs compétences, leurs initiatives. Prendre conscience de cet apport de chacun au mieux-être de la collectivité est aussi un moyen de redonner du sens et de l'intérêt au travail.

FAVORISER LA CREATION DE RICHESSES PAR LA R&D, DES SAVOIR-FAIRE ELEVES, DE L'INNOVATION

Nous pourrions difficilement lutter avec la Chine et d'autres pays émergents sur la main-d'œuvre non qualifiée (le différentiel de salaire est au minimum de 1 à 20). Par contre, il est dangereux de continuer à renchérir (par l'effet de proportionnalité des charges) le coût des salariés créateurs d'une importante valeur ajoutée pour nos produits et services. C'est le cas notamment de tous ceux qui travaillent dans la recherche et le développement. L'innovation permanente, dont ils sont les principaux porteurs, est la seule chance de maintenir la compétitivité de nos entreprises, de renforcer nos exportations et de continuer à créer des richesses. Tous les chefs d'entreprise doivent donc investir dans ce domaine où les machines ne peuvent guère remplacer les hommes. Ils ne pourront suffisamment le faire si le coût global de ces salariés reste trop élevé.

CREER DES EMPLOIS PERENNES ET ARRETER LES AIDES

Notre système, on l'a souligné plus haut, est devenu fou : la cherté du travail est un frein à l'embauche dans un marché du travail mondialisé ; pour réduire le chômage, l'État donne des

aides aux entreprises ; et pour financer ces aides, il augmente les cotisations sociales et les impôts, donc le coût du travail.

Ne serait-il pas plus simple de supprimer toutes ces aides, qui alourdissent la gestion des entreprises, et d'alléger le coût du travail. Sauf quelques quêteurs d'aubaine, qui ne sont pas de vrais entrepreneurs, les chefs d'entreprise préfèrent s'aider eux-mêmes en faisant réussir leur entreprise et en recrutant tous les salariés dont ils ont besoin. Rendre le travail moins cher serait la meilleure aide qu'on puisse leur apporter pour créer des emplois pérennes et plus nombreux.

AGIR SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

La dette publique pèse lourdement sur les générations futures et donc sur leurs possibilités de développement³. Devons-nous continuer à faire payer notre incurie à nos enfants et petits-enfants ? Notre responsabilité est de trouver les moyens de réduire drastiquement cette dette.

Cela ne peut se faire que dans une perspective de performance globale, en tenant compte des intérêts de toutes les parties et en innovant pour trouver des solutions durables et équitables⁴. C'est ce que le Canada a fait de façon spectaculaire ces dernières années pour réduire sa dette dont le montant était alors supérieur à celui de la nôtre.

Il faut aussi réfléchir à la folie transporteuse de notre époque qui favorise les délocalisations, éloigne de plus en plus les unités de production du consommateur final et fait faire inutilement à nos produits le tour de la planète. Le faible coût du transport est un facteur de concurrence sauvage et de pollution. Pourquoi cette activité n'en payerait-elle pas les conséquences ?

³ Rappelons ici la définition du développement durable donnée par la commission Brundtland : « Un développement qui réponde aux besoins des générations actuelles sans compromettre celui des générations futures ».

⁴ Le CJD définit la performance globale comme un juste équilibre entre les performances économique, sociale et sociétale (ou environnementale).

PENSER LA FISCALITE AUTREMENT

On l'aura compris, nous pensons qu'il est de plus en plus contre-productif, et même injuste, de financer notre politique familiale et notre sécurité sociale par un prélèvement essentiellement assis sur le travail. Mais sur quoi, alors faire porter ce prélèvement ?

En matière de fiscalité, toute réforme est complexe. 26 lignes de taxes sur une feuille de salaire, on l'a dit, une multitude de règles, des dispositifs d'exonérations diverses, des plafonds, des seuils : notre système fiscal est empilage de mesures qui s'imbriquent les unes au dessus des autres sans aucune vision d'ensemble. Vouloir en changer une, c'est souvent risquer de déstabiliser l'ensemble. Et ce qui paraît être une bonne idée sur le papier, peut, dans la pratique, avoir des effets pervers.

De plus, on se heurte souvent, dans ce domaine, au problème des calculs. Rapidement les techniciens se battent sur les chiffres leur faisant dire tout et son contraire, ce qui est souvent un moyen de justifier qu'on ne fasse rien.

Enfin se pose la question de la transition d'un système à un autre, période délicate où soit l'argent ne rentre plus, soit on fait payer plus au contribuable.

Ce n'est donc qu'avec prudence que l'on doit avancer des propositions visant à réorganiser la fiscalité.

C'est pourquoi nous avons choisi ici d'en évoquer quelques-unes et d'en développer plus longuement une seule, celle qui nous paraît la plus efficace et la plus aisée à mettre en œuvre rapidement. Cette dernière proposition n'est pas la panacée qui va régler d'un coup de baguette magique le déficit de la sécu. En la présentant de manière un peu détaillée, nous voulons surtout montrer qu'il est possible de raisonner autrement et de trouver des solutions qui correspondent mieux à nos besoins d'aujourd'hui et à notre réalité économique.

LA CONTRIBUTION SUR LA VALEUR AJOUTEE (CVA)

Cette mesure semble avoir l'aval du président de la République et des syndicats. Si l'on est d'accord avec l'ensemble des constats qui viennent d'être fait, on peut dire sans ambages qu'une telle disposition serait catastrophique. Cette CVA taxerait toutes les entreprises – donc renchérirait globalement le coût du travail – mais pénaliserait particulièrement celles qui « vendent » des savoir-faire, de l'innovation et de la recherche. C'est-à-dire celles dont nous avons besoin pour garder notre avantage compétitif par rapport aux autres pays et pour développer nos exportations.

LA TAXATION DES REVENUS DES CAPITAUX

La CSG et la CRDS portent sur l'ensemble des revenus, dont ceux des capitaux. Il est tout à fait envisageable d'élargir d'un point ou deux la taxation de la CSG. Le CJD n'y est pas « idéologiquement » opposé, surtout lorsque ces capitaux ont tendance à dormir sur des comptes épargne. On prend cependant le risque de les voir fuir et de faire baisser les investissements dans notre pays. Il faut donc mesurer attentivement ce que ça rapporterait par rapport à ce que cela pourrait nous faire perdre (C'est la même difficulté que pour l'ISF, dont la rentabilité est globalement très faible, voire négative.)

LA TAXE SUR LES TRANSPORTS DE MARCHANDISES

Taxer fortement les transports aurait un double intérêt.

D'une part, ce serait leur faire payer les coûts induits par leur multiplication et qui sont actuellement à la charge de la collectivité : infrastructures routières, pollutions diverses, accidents écologiques, maladies... A l'exemple du tabac qui supporte de plus en plus les dépenses de

maladie qu'il provoque, les transports pourraient ainsi répondre des dysfonctionnements dont ils sont la cause.

D'autre part, renchérir le coût du transport serait un moyen d'améliorer mécaniquement la compétitivité des produits de base (à faible valeur ajoutée) fabriqués sur place, donc de rapprocher les unités de production des lieux où ils sont consommés et de préserver l'emploi local.

Assurément, la mesure ne serait pas populaire dans un secteur où la concurrence est de plus en plus sauvage et qui est en proie à des crises récurrentes. Cette piste mérite pourtant une réflexion en profondeur à l'échelle européenne. Peut-on laisser ce secteur continuer de se développer de manière anarchique, parfois au mépris de toutes les règles sociales ? Sur la route, dans les airs, sur les mers, nous sommes partout arrivés à saturation. Ne serait-il pas temps de réguler la circulation des marchandises de manière plus cohérente, avant que la pénurie de pétrole qui s'annonce ne nous oblige à prendre des mesures dans l'urgence ?

LA CONTRIBUTION SOCIALE SUR LA CONSOMMATION (CSCO)

La CSCO n'est pas une proposition nouvelle, inventée par le CJD. Elle est l'autre nom de la « TVA sociale » (que certains appellent aussi « TVA de compétitivité ») dont de nombreux responsables économiques défendent le principe depuis plusieurs années⁵. Nous voulons éviter, en changeant ce nom, l'amalgame qui est fait avec la TVA fiscale et qui sert d'argument à ses détracteurs : il s'agirait d'une taxe de plus qui défavoriserait les plus démunis, argument fallacieux, nous le verrons, mais qui porte.

Ce n'est pas un prélèvement supplémentaire, mais simplement un nouveau mode de calcul des cotisations sociales pour élargir l'assiette et les simplifier, un transfert des charges sociales sur cette contribution appliquée non au travail, mais au produit ou au service vendu.

Le fonctionnement de la CSCO

Son principe consiste donc à transférer le montant des charges sociales, aujourd'hui intégrées dans le prix de revient des entreprises, vers ce qui serait toujours une cotisation sociale, mais enregistrée de manière comptable comme une taxe, c'est-à-dire hors prix de revient. Le prix TTC des produits fabriqués localement resterait inchangé, les entreprises répercutant dans les deux cas cette charge à leurs clients dans le prix de vente.

Principe de la CSCO sur le prix de revient

	Avant	Après
Matière première	22	22
Salaires bruts	40	40
Charges sociales	18	0
Amortissements machines	15	15
Marge bénéficiaire avant IS	5	5
Prix de vente avant CSCO	100	82
CSCO à 22%	0	18
Prix de vente hors TVA	100	100
TVA	19,6	19,6
Total TTC et CSCO incluse	119,6	119,6

Le prix public ne change donc pas.

⁵ Voir à ce sujet le site Internet tva-sociale.org et les travaux de Bertrand de Kermel, président du Comité Pauvreté et Politique, qui ont largement inspirés notre réflexion.

L'intérêt de la CSCO

• Amélioration de la compétitivité

Celle-ci dépend, à l'exportation, du prix de vente hors l'ensemble des taxes et, sur le marché intérieur, du prix de vente TTC. Par conséquent, tout ce qui permet de diminuer les prix de vente hors taxes contribue à améliorer la compétitivité de nos industries à l'exportation. Tout ce qui provoque une augmentation des prix TTC des produits importés améliore la compétitivité de notre industrie sur le marché intérieur.

Effet de la CSCO sur un produit exporté

	Avant	Après
Produit exporté hors TVA	100	100
Produit exporté hors TVA et hors CSCO	100	82

Effet de la CSCO sur un produit importé

	Avant	Après
Prix de revient hors CSCO du produit importé	100	100
CSCO à 22%	0	22
Prix hors taxes	100	122
TVA	19,6	23,9
Total TTC et CSCO incluse	119,6	145,9

• Élargissement de l'assiette des prélèvements

Les cotisations sociales ne sont plus payées par les seuls actifs, mais par tous les consommateurs, jeunes et vieux, qui bénéficient eux aussi de la protection sociale. Les touristes, très nombreux dans notre pays, apportent également leur contribution au système.

• Baisse du coût du travail

Elle est inhérente au principe de la CSCO et permet de rendre la main-d'œuvre française plus compétitive. Elle donne du sens à la relocalisation de nos entreprises, en particulier des entreprises de main-d'œuvre qui sont aujourd'hui les plus attaquées. Elle favorise finalement la création de richesses sans laquelle il est illusoire d'espérer un retour au plein emploi.

• Augmentation des recettes

En faisant supporter la CSCO aux produits importés, on fait participer les producteurs étrangers à notre propre protection sociale.

Les obstacles à la mise en place de la CSCO

Des arguments sont avancés pour combattre la CSCO. Il n'est pas sûr qu'ils soient pertinents. Passons en revue les principaux :

• La CSCO est injuste

Les impôts indirects, comme la TVA, qui pèsent sur la consommation sont considérés comme injustes, car ils ne sont pas proportionnels aux revenus et pèsent de la même manière sur toutes les bourses, des plus plates aux plus remplies. Face à la CSCO, l'argument ne tient pas. Comme tous les impôts payés par les entreprises, les cotisations sociales sont intégrées dans le prix de revient des produits et services. Au bout du compte, elles sont toujours payées par le consommateur ou le contribuable, quel que soit le système.

Est-il plus juste, à l'inverse que les entreprises et les salariés payent pour tout le monde ?

• La France ne peut pas décider seule de la CSCO

Pour augmenter la TVA, notre pays aurait besoin de l'autorisation de l'Europe. Mais en matière de cotisations sociales, nous sommes libres de décider de leur mode de prélèvement.

Par ailleurs, un système équivalent existe déjà depuis plusieurs années au Danemark, l'Allemagne est en train d'en mettre un en place, et, probablement, d'autres États membres vont suivre. (Rappelons que c'est la France qui a « inventé » la TVA, avant que cette idée ne soit reprise par presque tous les gouvernements du monde.)

Enfin, le principe de la CSCO n'est pas contraire au principe de libre échange et aux règles de l'OMC : les produits français et les produits importés sont traités de la même façon ce qui ne constitue pas du protectionnisme déguisé.

• Les entreprises ne répercuteront pas la baisse des charges sur le prix de revient

Certaines pourront en effet être tentées de le faire, ce qui provoquerait un risque inflationniste et une baisse de la consommation. Néanmoins, les pressions concurrentielles et les habitudes de négociation devraient maintenir les prix hors taxes actuels au même niveau, les prix hors CSCO baissant mécaniquement d'autant. Croire en un risque inflationniste, c'est croire en l'absence de concurrence.

• La CSCO est une révolution fiscale difficile à mettre en œuvre

En ce qui concerne les entreprises, elles connaissent déjà les mécanismes de la TVA, auxquels ceux de la CSCO sont comparables, d'un point de vue gestionnaire et comptable. Elles n'auront guère de mal à s'adapter, d'autant qu'une fois mise en place, elle sera bien plus simple à gérer que les cotisations actuelles.

A cet égard, les dirigeants, membres du CJD, avaient à se prononcer sur cette mesure dans le sondage cité plus haut. A 63%, ils ont affirmé qu'elle favoriserait l'entreprise (15% de réponses négatives et 22% d'indécis). 24% pensent que ce dispositif aurait, en premier lieu, un intérêt pour la compétitivité de son entreprise, 24% également qu'il aurait un effet positif sur l'emploi et 23% sur la reprise de la croissance.

C'est donc plutôt du côté des politiques et surtout des syndicats que les obstacles risquent d'être les plus importants. Ces derniers y voient une remise en cause, réelle, du paritarisme. Mais, d'une part, l'efficacité du paritarisme, tel qu'il fonctionne actuellement, reste à prouver et, d'autre part, il n'est pas impossible de déléguer la gestion de ces cotisations prélevées différemment, au système paritaire, en reversant la CSCO aux organismes traditionnels de la sécu.

La CSCO, un premier pas vers le changement

Après avoir étudié de nombreuses possibilités, le CJD est aujourd'hui convaincu de l'intérêt de cette mesure pour la compétitivité de notre pays et pour le maintien de notre système de

protection sociale. Nous ne sommes pas les seuls et de plus en plus de personnalités politiques et d'économistes prennent position en faveur de la CSCO.

Mais en France, on le sait, nous attendons souvent d'arriver à la rupture définitive d'un système pour accepter de le changer. La réforme préconisée sera difficile à expliquer et à faire accepter. Elle demande d'agir avec beaucoup de pédagogie. Il faut prendre le temps de convaincre, d'expliquer à chacun, en particulier aux partenaires sociaux l'intérêt de cette réforme.

Il est possible de la mettre en œuvre progressivement, par exemple en commençant par les charges concernant les allocations familiales qui sont proportionnelles au salaire, sans exonérations ni plafonds, ce qui a le mérite d'être simple et qui représente une somme relativement modeste.

Cette réforme, répétons-le, ne réglerait pas tout et elle ne nous exonère pas de l'obligation de maîtriser collectivement, nos dépenses publiques et de prendre conscience, individuellement, du coût de notre protection sociale. Mais, outre les mérites énoncés plus haut, elle aurait le mérite d'alimenter le débat, de changer notre regard sur notre système social et de faire évoluer les mentalités.

